

Motion populaire

Imprimer le formulaire

Titre de la motion Pour une sortie échelonnée des énergies fossiles

Les soussigné-e-s, citoyennes et citoyens actifs dans le canton de Fribourg, en application de l'article 47 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004, et des articles 136a à 136g et 156 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), appuient la présente motion populaire.

Résumé de la motion / article à modifier:

L'article 2 alinéa 2 bis de la loi cantonale sur le climat est modifié comme suit : « Le Conseil d ' Etat définit la trajectoire de réduction de la consommation d ' énergies fossiles à l ' intérieure du territoire cantonal afin de réaliser l ' engagement suisse de transitionner hors des énergies fossiles et détermine les étapes nécessaires à la réalisation de cet objectif ».

Le texte complet de la motion populaire figure en **annexe**.

Commune :

	Nom	Prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Adresse du domicile (rue, n°)	Commune politique	Signature
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Les citoyennes et citoyens actifs en matière cantonale fribourgeoise peuvent signer cette demande de motion populaire. La personne qui soutient une motion populaire doit la signer personnellement et la remplir à la main. Toute personne qui appose une signature autre que la sienne ou qui appose plus d'une signature est punissable (art. 282 du Code pénal suisse). L'inobservation de ces formalités entraîne la nullité des signatures.

Pour obtenir le texte complet de la motion populaire et des formulaires de signatures, s'adresser à:

La décision de retrait doit être prise par le comité (3-5 personnes): nom, prénom, adresse, tél.

- * Hedja, Nicolas, sentier des Cigales 3 1700 Fribourg, 079 717 67 13.
- Burkhard, Océane, route du Lac 69 1757 Noréaz, 075 427 03 81.
- Eschmann, Jacques, Grand-Rue 15 1700 Fribourg, 079 601 73 75.
- Ducrest, Mattéo, chemin du Couchant 21 1752 Villars-sur-Glâne, 077 435 18 08.
-

Nom, prénom, adresse, tél. Ducrest, Mattéo, chemin du Couchant 21 1752 Villars-sur-Glâne, 077 435 18 08

A renvoyer rapidement à Hedja, Nicolas, sentier des Cigales 3 1700 Fribourg, 079 717 67 13

* personne chargée des relations avec les autorités

Motion populaire : Pour une sortie échelonnée des énergies fossiles

Texte : Le canton de Fribourg se met en conformité avec les engagements pris par la Suisse lors de la COP 28 de Dubaï qui inclut le devoir de « transitionner hors des énergies fossiles ». Pour ce faire, le canton de Fribourg organise une sortie échelonnée des énergies fossiles afin de contribuer aux objectifs climatiques cantonaux. La présente motion populaire demande l'introduction dans la loi sur le climat d'un article 2 alinéa 2 bis rédigé comme suit :

Art. 2 alinéa 2 bis : « Le Conseil d'Etat définit la trajectoire de réduction de la consommation d'énergies fossiles à l'intérieure du territoire cantonal afin de réaliser l'engagement suisse de transitionner hors des énergies fossiles et détermine les étapes nécessaires à la réalisation de cet objectif ».